

MAITRE D'OUVRAGE : SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

INTITULE DE L'AFFAIRE : ETUDE SUR LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN SARTHE AMONT ET ELABORATION DE PROGRAMMES D'ACTIIONS DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SAGEGF

NOM DU REDACTEUR : FLORENCE DAUMAS (SUEZ CONSULTING)/MARINE DEVICQUE (SUEZ CONSULTING)/

LIEU DE LA REUNION : FRESNAY SUR SARTHE (72)

DATE DE LA REUNION : 25/03/2021

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 29/03/2021

LISTE DES PARTICIPANTS :

<u>PRENOM - NOM</u>	<u>ORGANISME/ QUALITE</u>
<input type="checkbox"/> M. Alain ANDRE	UFC 72 – membre de la CLE
<input type="checkbox"/> Mme Estelle ARATA	DDT 72 - Chargée de mission gestion quantitative
<input type="checkbox"/> M. Michel COUDER	Maire de Courcival – Membre de la CLE
<input type="checkbox"/> Mme Marine COUDRET	DREAL Pays de la Loire - Chargée de mission gestion quantitative de la ressource en eau
<input type="checkbox"/> M. Pascal DELPIERRE	Maire de Saint-léonard-des-Bois – Président de la CLE
<input type="checkbox"/> Mme Florence DAUMAS	SUEZ
<input type="checkbox"/> Mme Adélaïde DEJARDIN	Conseillère communautaire déléguée à la GEMAPI de la communauté de Communes des Coëvrons – membre de la CLE
<input type="checkbox"/> Mme Marine DEVICQUE	SUEZ
<input type="checkbox"/> Mme lisa FAVIER	Animatrice captages prioritaires Sarthois
<input type="checkbox"/> M. Jean HENAFF	Sarthe Nature Environnement
<input type="checkbox"/> M. Thibaut LARDUINAT	Office Français de la Biodiversité – délégation de la Sarthe
<input type="checkbox"/> M. Jean Michel LEVASSEUR	Conseil Départemental de la Sarthe
<input type="checkbox"/> M. LE BORGNE Eric	SbS – animateur de la CLE du Sage Sarthe amont
<input type="checkbox"/> M. Damien LOUVEL	Chambre Régionale d'Agriculture de l'Orne – membre de la CLE
<input type="checkbox"/> Mme Marion MOINEAU	Chargée de mission Eau & Environnement à la Chambre Régionale d'Agriculture de la Sarthe
<input type="checkbox"/> Mme Marie PLET	Animatrice captages prioritaires est mayennais
<input type="checkbox"/> M. Alexis ROBERT	Hydrogéologue – département de la Sarthe

<input type="checkbox"/> M. Alexandre ROUX	DDT 53 – adjoint à la cheffe de service et animateur MISEN
<input type="checkbox"/> Mme Mathilde VAULEON	AELB - Chargée d'interventions en agriculture

OBJET DE LA REUNION : COTECH n°1 - Démarrage : Présentation de la méthodologie de l'étude

En bleu : les actions à faire (concernent le bureau d'études et certains membres du COTECH)

POINTS EVOQUES :

■ **Introduction**

M. DELPIERRE (Président de la CLE Sarthe amont) introduit la réunion et présente l'ordre du jour. Il rappelle les enjeux liés au changement climatique et aux difficultés de gestion quantitative affectant les ressources sur le périmètre SAGE Sarthe amont.

Mme. DAUMAS (Suez Consulting) se présente comme étant en charge du pilotage de l'étude HMUC au sein du bureau d'études. Elle présente également **Mme. DEVICQUE (Suez Consulting)** qui sera l'ingénieure principale de l'étude. Cependant, d'autres professionnels du bureau d'études Suez Consulting seront amenés à intervenir au cours de l'étude HMUC selon leur expertise.

■ **Ordre du jour**

L'ordre du jour est présenté par Suez Consulting. Il est le suivant (cf. diaporama associé) :

- ▶ Cadre et objectifs de l'étude
- ▶ Organisation
- ▶ Méthodologie appliquée
- ▶ Gouvernance et calendrier prévisionnel
- ▶ Objectif n°1 : Appréhender le fonctionnement des différents cours d'eau et nappes souterraines du périmètre du SAGE

Mme. DAUMAS (Suez Consulting) précise que le cœur de ce COTECH est d'expliquer la méthodologie qui sera mise en œuvre dans le cadre de l'étude HMUC sur le périmètre du SAGE Sarthe amont. Les membres du COTECH pourront poser des questions au bureau d'étude Suez Consulting après chaque étape de la méthode explicitée.

■ **Cadre et objectifs de l'étude**

- ▶ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** signale aux membres du COTECH que la sectorisation définie dans le cadre de l'étude de 2015, au niveau des affluents mayennais, est différente de la sectorisation des zones d'alerte définies dans les arrêtés cadre sécheresse : les arrêtés cadre de la Mayenne et de la Sarthe définissent un secteur comprenant *la Vaudelle, le Merdereau et l'Orthe* alors que l'étude de 2015 définit un secteur associé à la Vaudelle seule. Aussi en 2015, un débit de référence a été déterminé à la station de *Saint-George-Le-Gaultier* sur le cours d'eau de *la Vaudelle*. Mais aucun débit de référence n'a été déterminé sur les cours d'eau de *l'Orthe et du Merdereau*.

Par ailleurs sur les nouveaux arrêtés cadres sécheresse actuelle, la station de pilotage pour la gestion de crise sur la zone d'alerte comprenant la Vaudelle, le Merdereau et l'Orthe est différente entre les Arrêtés Cadre Sécheresse de la Mayenne et de la Sarthe :

- Station de Saint-George-le-Gaultier sur la Vaudelle – Zone d'alerte Vaudelle-Merdereau-Orthe (Arrêté Cadre Sécheresse 53) ;

- Station de Saint-Paul-Le-Gaultier sur le Merdereau – Zone d’alerte Vaudelle-Merdereau-Orthe (Arrêté Cadre Sécheresse 72) ;
 - ⇒ **M. LARDUINAT (OFB)** précise que le Merdereau est marqué en période d’étéage et que la station de *Saint-George-le-Gaultier sur la Vaudelle* est jugée plus adaptée à la gestion de crise sur le territoire.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** précise que la mise en œuvre de cette étude HMUC permettra de rendre plus cohérente la gestion de crise sur le périmètre SAGE Sarthe amont.
- ▶ Pour la suite de la présentation, **M. LE BORGNE (Sbs)** invite les acteurs à poser les questions sur le déroulement de la présentation. L’objectif de ce COTECH n°1 est que la méthodologie soit comprise par tous.

■ Organisation

Pas de question sur cette partie.

■ Méthodologie appliquée

■ Présentation synthétique de la méthodologie

Pas de question sur cette partie.

■ Objectif n°1 : Appréhender le fonctionnement des différents cours d’eau et nappes souterraines du périmètre du SAGE

- ▶ **M. ROUX (DDT 53)** signale que l’arrêté cadre sécheresse du 18 juin 2019 vient d’être modifié. Il n’est pas encore validé.
- ⇒ **Suez Consulting souhaiterait obtenir le nouveau document.**
- ▶ **M. LARDUINAT (OFB)** souligne une erreur sur la diapositive de sectorisation avec l’oubli de la station de la *Sarthe à Saint-Cénéri-le-Géréi*. Il s’agit de la station hydrométrique de référence pour l’UG de la Sarthe amont.
- ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** précise que la station au point nodal est la *Sarthe à Neuville-Souillé*. Historiquement, la station de *Neuville-Sur-Sarthe* correspond au point nodal, mais depuis les dernières années, les débits sur la période de juin à octobre ne sont plus fiables. Aussi, les débits sur juin-octobre sont mesurés à la station de la *Sarthe à Souillé*. Par conséquent, la chronique de débit mesuré au point nodal provient de mesures à la station de *Neuville-Sur-Sarthe* (novembre-mai) et de mesures à la station de *Souillé* (juin-octobre).
 - ⇒ **M. LE BORGNE (Sbs)** explique que les chasses du barrage de Neuville altèrent les débits mesurés à la station de Neuville-Sur-Sarthe.

- ▶ **M. ROBERT (CD 53)** demande si une méthodologie de détermination des volumes prélevables souterrains sera présentée et en quoi consiste-t-elle ?
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** précise que cette méthode sera explicitée lors de la présentation de l'objectif n°8. Les volumes prélevables souterrains seront déterminés par corrélation avec les débits des cours d'eau. Il s'agit de la même méthode qui a été mise en place dans l'étude HMUC sur le périmètre du SAGE Sarthe aval.

- **Objectif n°2 : Disposer de mesures in situ pour identifier le débit écologique de cours d'eau**

- ▶ **Mme. COUDRET (DREAL Pays de la Loire)** demande si des mesures seront effectuées sur des stations choisies en tête des bassins versants. En effet, si des pressions sont identifiées sur les têtes de bassin versant, les besoins des milieux sont impactés.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** répond qu'il n'y a pas de mesures prévues à l'amont des unités de gestion. Les stations de mesures choisies seront positionnées en exutoire des unités de gestion, et au plus près des stations hydrométriques de référence, puisque l'objectif de l'étude HMUC est de définir des valeurs de référence et de volumes prélevables au niveau de ces zones de gestion. Toutefois, la station de mesure qui sera sélectionnée pour le cours d'eau la Bienne sera déplacée puisque le cours d'eau de la Bienne présente de nombreuses modifications hydromorphologiques en aval.

- ▶ **M. ROBERT (CD53)** demande si la gamme de débits biologiques déterminée correspond aux besoins d'une espèce ou de plusieurs espèces.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** précise que le graphique de la diapo n°29 présente une seule courbe d'habitat associée à une espèce. Mais l'étude prendra bien en compte plusieurs courbes d'habitat associées à plusieurs espèces cibles. C'est à partir de ces courbes d'habitats superposées sur ce graphique que Suez Consulting sera en mesure de proposer une gamme de débit biologique correspondants aux besoins des espèces cibles.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** ajoute que les espèces cibles choisies correspondront à des espèces en présence qu'il faut préserver. L'objectif de la définition de ces gammes de débit n'est pas de restaurer des espèces « disparues ».

- **Objectif n°3 : Connaître les prélèvements et rejets réalisés sur le périmètre du SAGE, en leur appliquant individuellement un degré d'incertitude**

- ▶ **M. HENAFF (Sarthe Nature Environnement)** informe qu'historiquement de nombreux plans d'eau ont été construits sur le bassin de l'Antonnière pour satisfaire des usages. Mais depuis plusieurs années, ces plans d'eau sont inutilisés/abandonnés. Il faut que cette eau soit restituée aux cours d'eau.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** précise que l'objectif n°3 est un inventaire des pressions générées par les usagers et par la surévaporation des plans d'eau. C'est seulement dans la phase 3 (plans d'action – objectif 9) que seront proposées des actions pour atténuer les impacts générés par ces pressions.

- ▶ **M. LOUVEL (Chambre Régionale d'Agriculture de l'Orne)** signale qu'ils ont bien reçu la demande de données. Mais la date de réception souhaitée par le bureau d'études était contraignante au vu de la demande conséquente de données et du travail d'extraction de celles-ci. Par ailleurs, il convient de mettre en place des conventions pour disposer de ces données.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** indique que les données pour estimer l'abreuvement des cheptels peuvent se baser sur le RGA 2000 et 2010 et sur les données DRAAF, en reprenant les hypothèses de calcul utilisées dans l'étude du département de la Mayenne.
 - ⇒ **M. LE BORGNE (Sbs)** confirme que ces données devraient suffire pour la présente étude HMUC.
- ▶ **M. ROBERT (CD53)** informe les participants qu'un travail a été effectué à l'échelle départementale pour l'estimation des volumes en eau consommés par les cheptels. Les données de cheptels utilisées ont été agrégées à l'échelle des Unités de Gestion. Les Unités de gestion ne respectent pas tout à fait la même sectorisation des Unités de gestion de l'étude HMUC. Ce travail a été menée en collaboration avec la DRAAF. Par ailleurs, il précise qu'il existe des données de nombre de têtes de bovins sur les dernières années, notamment pour l'année 2019.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** demande au CD 53 de leur communiquer ce travail et la méthodologie associée. L'étude menée en Mayenne et les données attendues de la DRAAF devraient nous suffire. Pas de prestations complémentaires avec la CA 61.
 - ⇒ **M. LE BORGNE (Sbs)** conseille au Bureau d'études de contacter la DRAAF pour acquérir ces données plutôt que les Chambres d'Agriculture.
- ▶ **Mme. COUDRET (DREAL Pays de la Loire)** considère qu'il est important de valider collectivement les hypothèses de calcul de la surévaporation des plans d'eau.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** précise que le bureau d'études établira une note d'hypothèses de calcul concernant les usages traités afin que les hypothèses soient validées par les membres du Comité de Technique.
- ▶ **M. LARDUINAT (OFB)** indique qu'ils ont effectué un inventaire exhaustif des plans d'eau sur le bassin de la Saosnette. L'inventaire recense une trentaine de plans d'eau. Cet inventaire contient la nature de la connexion de chaque plan d'eau avec le réseau hydrographique.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS** demande à acquérir ces données. Si ces données existent, il faut les valoriser dans cette étude.
 - ⇒ **M. DELPIERRE (Président de la CLE Sarthe amont)** considère que cet inventaire est très intéressant. Il souligne qu'il n'y a pas beaucoup de connaissances des plans d'eau sur le territoire et qu'il faut développer des inventaires et des études sur ces aménagements.
 - ⇒ **M. LE BORGNE (Sbs)** souligne que cet inventaire de plans d'eau pourrait permettre de vérifier la cohérence des postulats de calculs considérés lors de l'étude 2015. Par ailleurs, la couche SIG des plans d'eau utilisée lors de l'étude de 2015 date de 2012. Cette couche sera exploitée à défaut de bases de données plus récentes.

- ▶ **Mme PLET (Captages prioritaires Est Mayennais)** demande si les prélèvements et rejets pour les carrières sont pris en compte dans l'étude.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** indique que les prélèvements pour les carrières doivent être indiquées dans les données AELB. Le Bureau d'étude vérifiera au moment où il disposera de ces données que c'est bien le cas.
 - ⇒ **ROBERT (CD 53)** précise qu'un travail a été mis en œuvre sur le département pour l'estimation des prélèvements dans les carrières. Mais les données sont des prélèvements nets qui sont très faibles. Par ailleurs, les mesures de prélèvements et rejets effectués pour les carrières de transformation ne sont pas toujours fiables.
 - ⇒ **Le Sbs et Suez Consulting** ont convenu de porter **une attention particulière** aux prélèvements et rejets de **carrières**, notamment sur les unités de gestion complémentaires qui ont des superficies plus réduites et sur lesquelles les volumes en jeu peuvent avoir un impact sur le débit.

- ▶ **M. ANDRE (UFC)** souligne qu'il faut bien différencier dans cette étude les volumes d'eau consommé de ceux prélevés.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** confirme que ce sont les volumes prélevés sur le territoire par type d'usager en un point et les volumes rejetés dans le milieu par type d'usager en un point qui sont pris en compte.

- **Objectif n°4 : Connaître l'état des ressources sans les prélèvements, et le cas échéant les rejets, afin d'identifier par unités de gestion (superficielles et souterraines) leur fonctionnement sans activités anthropiques, tout en apportant des degrés d'incertitudes**

- ▶ **M. ROUX (DDT 53)** demande si la présence d'obstacles à l'écoulement en série sont pris en compte dans le modèle Pluie-Débit.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (suez Consulting)** répond que ces aménagements seront pris en compte implicitement dans le modèle Pluie-débit, qui est un modèle global et conceptuel qui reconstitue les débits à l'exutoire des unités de gestion réglementaires et des sous unités de gestion.
 - ⇒ **M. LE BORGNE (Sbs)** fait état de l'étude CEZURES menées sur le bassin versant par les facultés du Mans et de Caen, le CNAM et l'ESGT dont les liens ouvrages, zones humides et nappes d'accompagnement ont été étudiés.

- **Objectif n°5 : Estimer dans les grandes lignes l'évolution possible des ressources et des usages du fait du changement climatique**

- ▶ **Mme. COUDRET (DREAL Pays de la Loire)** indique qu'il ne s'agit pas de scénarios mais plutôt de tests de sensibilité permettant d'arrêter un débit écologique.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** confirme qu'il s'agit de tests de sensibilité permettant d'aider le comité technique à fixer un DOE

- ▶ **M. ROBERT (CD53)** : dans les tests de sensibilités effectués, il faut prendre en compte la prospective à l'horizon 2050 considérant une orientation de -30% d'économies nettes, réparties entre usages.
- ▶ **Mme. COUDRET (DREAL Pays de la Loire)** considère qu'il est important de bien définir un scénario tendanciel des usages en ayant à l'esprit que la disponibilité des ressources va diminuer dans le futur.
- ▶ **Pour les aspects liés au changement climatique, Suez Consulting pourra solliciter le chargé de mission du SCOT Pays du Mans. C'est une thématique qu'il maîtrise bien.**
- **Objectif n°6 : Connaître l'état des ressources (souterraines ou superficielles) et caractériser les secteurs sous tension**

Pas de question sur cette partie.

- **Objectif n°7 : Affiner les débits seuils superficiels réglementaires proposés dans le cadre de la précédente étude**
- ▶ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** ajoute que les volumes prélevables souterrains sont déterminés par corrélation avec les valeurs de niveau de nappe et les valeurs de débits de référence.
 - ⇒ **M. ROBERT (CD 53)** demande davantage de précisions sur la méthode concernant le souterrain (notamment sur la détermination des volumes prélevables) : **M. Olivier GAILLARD (Suez Consulting)** se mettra en relation avec le BRGM et les départements (**M. Alexis ROBERT** en Mayenne / **M. FERET** dans l'Orne / **M. RICO** et **M. LEVASSEUR** dans la Sarthe) pour apporter des précisions sur la méthode proposée de détermination des volumes prélevables en souterrain et échanger sur d'autres méthodes connues.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** précise aussi que les stations hydrométriques et les piézomètres sélectionnés pour le calage du modèle Pluie-Débit seront à valider avec le Comité de Pilotage.
- ▶ **M. ANDRE (UFC)** intervient pour signifier que les gens font déjà des économies d'eau. Il n'y a pas besoin d'une étude technique poussée pour constater les problématiques de gestion de l'eau sur le territoire.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** répond que la phase 3 de l'étude (plans d'action) est un temps d'échanges entre les acteurs afin de définir des actions d'économies d'eau réalistes et significatives sur le territoire. L'objectif de ce plan d'actions est qu'il soit accepté par tous pour être opérationnel.
- ▶ **M. ROBERT (CD 53)** se demande si le bureau d'études a prévu de déterminer des débits de référence et des volumes prélevables à l'horizon 2050.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** explique que l'objectif de l'étude est de déterminer des débits de référence et des volumes prélevables sur les observations des besoins

des milieux et sur les régimes d'écoulements des cours d'eau et des niveaux des nappes de ces 20 dernières années. De plus, il est très difficile d'estimer le besoin des milieux à l'horizon 2050. Aussi l'analyse des impacts du changement climatique et des évolutions des usages à l'horizon 2050 sur les ressources en eau permettent d'estimer des tendances d'évolution des volumes prélevables pour le futur. Par exemple l'étude donnera des volumes prélevables en période actuelle et selon les scénarios futurs considérés, ces volumes prélevables devront baisser selon un certain taux d'évolution (-x%) aux horizons futurs afin de préserver les milieux et garantir la satisfaction des usages.

■ Gouvernance et calendrier prévisionnel

Pas de question sur cette partie.

■ Objectif n°1 : Appréhender le fonctionnement des différents cours d'eau et nappes souterraines du périmètre du SAGE

- ▶ **M. ROBERT (CD 53)** demande quel est le gradient pluviométrique sur le territoire. Elaborer des cartes des variations pluviométriques et de l'ETP sur le territoire permettrait de mieux visualiser les gradients.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** répond que le gradient pluviométrique entre les stations météorologiques n'est pas si important (de l'ordre de 100 mm). Par ailleurs, le bureau d'études n'a pas les données AURELHY 1981-2010 à disposition pour analyser spatialement les normales de pluviométrie annuelle.
 - ⇒ **Mme. MOINEAU (Chambre Agriculture de la Sarthe)** précise que le gradient pluviométrique entre les collines du Coëvrons et le Mans est de l'ordre de 200 mm. Par ailleurs, des données ETP sont mesurées à la station du Mans.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** précise qu'il n'y a qu'une seule station ETP considérée sur le territoire, celle d'Alençon. La station du Mans est hors périmètre d'étude mais pourrait être utilisée.
 - ⇒ **M. DELPIERRE (Président de la CLE Sarthe amont)** estime qu'une analyse de 20 ans de données pour comprendre l'évolution du climat est trop courte. Il faudrait comprendre les évolutions du climat sur une période temporelle passée plus longue.
 - ⇒ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** est d'accord. Mais la mise à disposition de ces données a un coût non négligeable et l'étude HMUC ne prévoit pas une analyse du climat passé qui pourrait faire l'objet d'une étude complémentaire.

- ▶ **Mme. DAUMAS (Suez Consulting)** informe les acteurs présents qu'un atelier thématique aura lieu le 15 avril 2021. L'objet de cet atelier est la collecte de données sur les usages et la construction de scénarios d'évolution future des usages. L'atelier aura lieu sur une journée complète. La concertation sera organisée en deux temps : le matin, la concertation regroupera les acteurs de l'AEP, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et l'industrie tandis que l'après-midi concernera les acteurs de l'agriculture (irrigation et abreuvement des cheptels) et des plans d'eau.

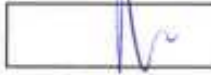

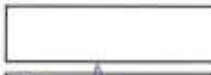

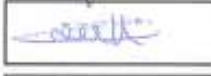




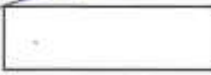
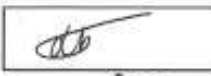




SUITES A DONNER :**■ Prochaine étape :**

- Le Syndicat du Bassin de la Sarthe et le Bureau d'études sont en train de préparer **l'atelier de concertation sur les usages du 15 avril 2021**.
- **Post-réunion**, compte-tenu de la proximité de l'échéance et des conditions sanitaires toujours contraignantes, **les ateliers thématiques du 15 avril sont reportés à la mi-mai 2021**.
- Le **prochain COTECH** est prévu en **septembre 2021** pour validation du bilan des usages (Prélèvements et rejets).

FEUILLE D'EMARGEMENT DE LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE DU 25 MARS 2021



25 mars 2021
Fresnay sur Sarthe

	<u>PRENOM - NOM</u>	<u>ORGANISME/ QUALITE</u>	<u>Case à cocher si présent</u>	
1	<input type="checkbox"/> M. Alain ANDRE	UFC 72	confirmé	
2	<input type="checkbox"/> Mme Estelle ARATA	DDT 72	confirmé	
3	<input type="checkbox"/> Mme Véronique CANTIN	Conseil Départemental de la Sarthe	confirmé	
4	<input type="checkbox"/> M. Michel COUDER	Maire de Courcival	confirmé	
5	<input type="checkbox"/> Mme Marine COUDRET	DREAL PdL	confirmé	
6	<input type="checkbox"/> M. Pascal DELPIERRE	Maire de Saint-léonard-des-Bois	confirmé	
7	<input type="checkbox"/> M. J-A DACHARY	FDPMA 72	confirmé	
8	<input type="checkbox"/> Mme Florence DAUMAS	SUEZ	confirmé	
9	<input type="checkbox"/> Mme Adélaïde DEJARDIN	Vice-Présidente de la communauté de Communes	confirmé	
10	<input type="checkbox"/> Mme Marine DEVICQUE	SUEZ	confirmé	
11	<input type="checkbox"/> Mme lisa FAVIER	Animatrice captage prioritaire Sarthois	confirmé	
12	<input type="checkbox"/> M. Jean HENAFF	Sarthe Nature Environnement	confirmé	
13	<input type="checkbox"/> M. Thibaut LARDUINAT	OFB 72	confirmé	
14	<input type="checkbox"/> M. Jean Michel LEVASSEUR	Conseil Départemental de la Sarthe	confirmé	
15	<input type="checkbox"/> M. LE BORGNE Eric	SbS – Sage Sarthe amont	confirmé	

Page 1 sur 2

	<u>PRENOM - NOM</u>	<u>ORGANISME/ QUALITE</u>	<u>Case à cocher si présent</u>
16	<input type="checkbox"/> M. Damien LOUVEL	Élu Ch. Rég. Agriculture Orne	confirmé
17	<input type="checkbox"/> Mme Marion MOINEAU	Chargée de mission Ch. Rég. Agriculture Sarthe	confirmé
18	<input type="checkbox"/> Mme Marie PLET	Animatrice captages prioritaires est mayennais	confirmé
19	<input type="checkbox"/> M. Alexis ROBERT	Hydrogéologue département de la Sarthe <i>Mayenne</i>	confirmé
20	<input type="checkbox"/> M. Alexandre ROUX	DDT 53	confirmé
21	<input type="checkbox"/> Mme Mathilde VAULEON	AELB	confirmé
22	<input type="checkbox"/> Mme Florence PAIN	Conseillère municipale le Mans	
23	<input type="checkbox"/> M. Romain DUBOIS	Conseiller Communautaire Communauté urbaine d'Alençon	
24	<input type="checkbox"/> Mme Murielle TALLOIS	DDT 61	
25	<input type="checkbox"/> M. Julien FERET	Hydrogéologue - département de la Sarthe - SDE 61 <i>Orne</i>	

Excusés :

M. JAMET (fédération des pêcheurs de l'Orne) / M. IDEE (BRGM Normandie) / M. CHRETIEN (BRGM Pays de la Loire) / Mme BARRE (CCI Sarthe) / Mme ANQUETIL (OFB pdl) / Mme SCHAEPLYNCK (Chambre régionale d'agriculture Sarthe)

x J.A. Duclary → Fede pêche 72